

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 24 septembre 2024 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 27

Etaients présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Michel SPEMENT, Gérard BELLEMERE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Thierry GALIN, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désignée secrétaire de séance : Claude LEGOUY

**DEL 2024-09-16**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L522-27,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2008 portant reconduction des ratios d'avancements de grade,

Vu l'arrêté n°A2023-30-DRH du Maire de Crépy-en-Valois en date du 10 juillet 2023 portant mise à jour des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, de nominations suite à réussite à concours, d'accès à un poste à responsabilité, d'avancement de grade,

Considérant la demande d'un agent titulaire d'un grade de catégorie B de la filière animation, d'intégrer la filière administrative. Ce choix est motivé par le fait que cette personne exerce désormais des fonctions qui relèvent du domaine administratif. Rien ne s'oppose à cette requête, qui nécessite l'ouverture d'un poste sur un grade de la filière administrative, de catégorie équivalente,

Considérant l'inscription au tableau d'avancement au grade de Brigadier-chef principal, d'un agent du service de la Police municipale et la nécessité d'ouvrir le poste correspondant pour pouvoir le nommer,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir créer :

- 1 poste à temps complet ouvert sur le grade de rédacteur territorial (catégorie B),
- 1 poste à temps complet ouvert sur le grade de brigadier-chef principal (catégorie C).

L'incidence financière relative à ces créations sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 24 septembre 2024.

Publié sur le site internet  
de la commune

le : 26 SEP. 2024

Claude LEGOUY  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240924-DEL2024-09-16-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2024  
Date de réception préfecture : 26/09/2024